



## Déclaration FSU GT 14 du 10 mars 2016

La FSU se félicite de la reprise des discussions sur la création du corps unique de psychologues de l'éducation nationale. En effet, nous travaillons depuis deux ans dans un cadre de dialogue social qui nous a permis d'avancer de manière fructueuse et nous sommes très attachés à l'aboutissement de ce dossier que nous portons, comme vous le savez, depuis plus de 30 ans.

La publication de ce décret constituera sans conteste un progrès considérable non seulement pour les personnels qui pourront enfin y voir une véritable reconnaissance de leurs missions mais surtout pour les élèves, les parents, les équipes d'établissements dont les demandes s'accroissent et se diversifient fortement. C'est aussi un enjeu d'importance au moment où l'Ecole est interpellée sur sa capacité à rendre effective une meilleure réussite pour tous les élèves, en luttant contre les déterminismes sociaux et de genre, en répondant plus efficacement aux besoins spécifiques de certains enfants et adolescents, en préservant au sein des établissements un climat apaisé favorable au développement et aux apprentissages. C'est ce que Madame la Ministre a réaffirmé dernièrement et sur ce dossier, nous l'approuvons pleinement.

Nous souhaitons donc, monsieur le directeur de cabinet, que le décret soit bien publié d'ici la fin de l'année scolaire afin que le nouveau concours puisse être annoncé en septembre 2016 et que la première promotion entre en formation en septembre 2017.

Plusieurs points restent à examiner, notamment ceux qui relèvent de l'application au corps des psychologues des dispositions relatives au dossier PPCR, ceux qui concernent la mise en œuvre de la formation et des concours. Nous souhaitons qu'un groupe de travail spécifique puisse être mis en place rapidement avec la DGRH afin de discuter les projets de texte réglementaires.

Pour la FSU, la reconnaissance pleine et entière du rôle des psychologues de l'éducation nationale des deux spécialités doit s'accompagner d'un effort significatif non seulement au niveau des recrutements mais également des créations de postes sur le terrain. Dans le second degré, aucune création de postes n'a eu lieu depuis plus de 20 ans, et pourtant le vivier peut largement y pourvoir. Il faut selon nous engager un plan de création de postes permettant d'abaisser les effectifs à prendre en charge à 1000 élèves au maximum, dans une première étape. Dans l'immédiat, les recrutements doivent être portés à 300 par an et par spécialité, sachant qu'au moins 200 d'entre eux serviront uniquement à remplacer les départs à la retraite.

Enfin, nous souhaitons revenir sur la situation particulière du réseau des CIO. Nous avons réalisé une enquête tant sur l'application de la carte cible que sur la mise en œuvre du SPRO. Nous vous avons communiqué l'ensemble des dysfonctionnements que nous avons pu constater : fermeture de CIO alors que les Conseils Départementaux ne se désengagent pas, invention de lieux d'exercice pour les personnels qui ne correspondent pas aux dispositions statutaires (sites, permanences, points d'accueil), abandon de zones rurales ou urbaines en grande difficulté dont on sait que le public ne se déplacera pas. Lundi s'est tenu à Nice un GT préparatoire au CTA. Alors que le CD du Var ne se désengage pas, le rectorat avait prévu de limiter les implantations de CIO au volume fixé pour la carte cible. Ainsi, alors que le CIO de Draguignan peut continuer à être financé par le Conseil départemental, le rectorat avait préféré « anticiper » ! Il a même été demandé à nos collègues DCIO de désigner les postes qui devraient faire l'objet d'un redéploiement ! Pourtant aucune délibération du CD ne fait état d'une volonté de désengagement. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Il semble qu'une explication personnalisée de votre cabinet auprès du rectorat de Nice ait été nécessaire pour que les objectifs du MEN soient compris et que le CIO de La Seyne soit maintenu ! Nous nous interrogeons malgré tout sur les raisons qui rendent le message du Ministère pourtant assez clair si difficilement perceptible à Nice, à Grenoble ou ailleurs.

Nous vous demandons donc instamment, de rappeler les règles avant que, du fait d'anticipations zélées de ce type, la carte cible, qui devait représenter l'engagement minimal de l'Etat, ne soit devenue avant la fin de l'année scolaire, le nombre maximum de CIO implantés en France !

Un CTM est prévu pour officialiser cette carte cible. C'est l'occasion, nous semble-t-il, d'annoncer un plan de reprise progressive des CIO actuellement non financés par l'état, dans des délais raisonnables afin d'amener certains conseils départementaux à différer leurs décisions de désengagement.

Quant au SPRO, le document que nous avons remis pointe les nombreuses dérives observées dans les régions sur le non-respect des textes législatifs et réglementaires. Dans ce groupe, lors de l'une de nos réunions précédentes, avait été évoquée la mise en place d'un groupe de suivi du SPRO. Il nous semble que ceci devient urgent afin de préparer au mieux la renégociation des conventions qui va nécessairement être à l'ordre du jour des CREFOP très rapidement.

Enfin, nous sommes particulièrement inquiets des fusions de régions et de la transformation en « sites » des DRONISEP qui ne sont pas dans les villes sièges de rectorat d'académie. On peut craindre que ceci ne se traduise par des suppressions de postes ainsi que l'affaiblissement des moyens et conduisent à une baisse de qualité des productions destinées aux élèves et aux familles. Il n'y a aucune transparence sur ce dossier et nos collègues réclament à juste titre d'être informés sur les évolutions précises dans chaque région.